



Jébsa News

ETAT CIVIL

NAISSANCES :

- Le 12/04 : PIEROSARA Inacio de PIEROSARA Sebastiono et TURANSKY Alicia
- Le 13/04 : AUBERT Johana de AUBERT Emmanuel et GIRARDI Sabrina

DECES :

- Le 05/05 : M. POSPIESZYNSKI Louis

MARIAGE :

- Le 16/05 : M. MANUNZA Grégory et Mme LALEVEE Régine

GRANDS ANNIVERSAIRES :

- Le 02/05 : Mme BALTZINGER Sonia, née HERRMANN, 80 ans
- Le 05/05 : Mme BASS Anne-Marie, née STRAUMANN, 80 ans
- Le 12/05 : Mme GOETTELMANN Marlène, née HUG, 75 ans
- Le 17/05 : M. FREY Marcel, 80 ans
- Le 25/05 : M. BENTZ Oscar, 75 ans
- Le 02/06 : Mme KLEIN Irène, née SELIG, 85 ans



MANIFESTATIONS A VENIR

- Le 07/06 : Marché aux puces – JSP Grand'Rue
- Le 14/06 : 70^{ème} anniversaire de la libération Croix du Moulin Salle polyvalente
- Le 28/06 : Fête paroissiale Eglise

INFO ECOLE : EDITION D'UN LIVRET « A LA DECOUVERTE DU SENTIER DE LA PAIX »



Cette année scolaire, la classe des CM1-CM2 a investi le sentier de la Paix de Jébsheim démarrant à la Croix du Moulin.

Les multiples visites leur ont fait découvrir la fabuleuse faune et flore de ce sentier en se basant sur un projet mené conjointement par leur enseignante et l'Observatoire de la Nature de Colmar.

Parallèlement, les élèves ont mené des recherches autour du patrimoine de Jébsheim.

Vous pourrez ainsi retrouver leurs travaux dans un livret qui sera édité au courant du mois de juin par l'Ecole.

Ce livret sera complété par des panneaux que l'on retrouvera tout au long du sentier en fin d'année scolaire.

Vous pouvez dès à présent commander le livret au prix de 5 EUR grâce au bon de commande joint à ce bulletin. Merci de remettre vos commandes et chèques avant le 29 mai à l'école ou en mairie.

Parlez-en à vos proches ! Tous les bénéfices de la vente iront à la coopérative scolaire de Jébsheim !

Céline MOSER, enseignante des CM1-CM2.

OBJET TROUVE

Un casque de vélo bleu pour enfant a été trouvé sur le plateau sportif. Il peut être récupéré à la Mairie.

RECREAFOOT

RECREAFOOT aura lieu le mercredi 17 juin, de 14 h à 18 h au stade de Jébsheim. Cette manifestation est organisée et animée par le club de Football Réuni Jébsheim-Muntzenheim, Tous les enfants (garçons et filles) de plus de 5 ans sont les bienvenus. Pour tout renseignement, vous pouvez contacter Mme Albrecht au 06 79 60 56 46.



PRINCIPALES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015

(Le procès-verbal intégral de cette réunion est affiché à la mairie)

Les conseillers suivants ont participé au Conseil Municipal du 15 avril 2015 :

KLOEPFER J-C, KLEIN J-P, LENNER C, HENNY J, HARTER F, HUGLIN M, ALBRECHT P, STOTZER V, RIVET P, NEU-SCHERER S, LENNER L, DE MOOR G, HUG R, PETER C.

Excusé : JUNG M.

Remarque : Ce conseil municipal a été précédé de deux réunions de travail consacrées à l'élaboration du budget (les 26 mars et 14 avril).

1. **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2015 : APPROUVE A L'UNANIMITE**

2. **URBANISME**

Les déclarations préalables, permis de construire et certificats d'urbanisme sont présentés au Conseil Municipal par M. HENNY Joël, responsable de l'urbanisme. Ces différents documents sont affichés en mairie.

3. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « OPERATIONS FONCIERES 2014 »**

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par M. J-P KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire sont approuvés par le Conseil Municipal, à l'unanimité (solde de l'exercice 2014 = - 29.166,97 EUR).

4. **BUDGET PRIMITIF « OPERATIONS FONCIERES 2015 »**

Vu les réunions préparatoires de la commission des finances des 26 mars et 14 avril 2015,

Vu le budget primitif 2015 « Opérations Foncières » qui s'équilibre en DEPENSES et RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 361 000 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 0 € en dépenses et recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le budget primitif 2015 « Opérations Foncières ».
- **de voter** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- **d'habiliter** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme de fonctionnement.

5. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DIEBSPFAD 2014 »**

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par M. J-P KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire sont approuvés par le Conseil Municipal, à l'unanimité (solde de l'exercice 2014 = - 29.971,39 EUR).

6. **BUDGET PRIMITIF « LOTISSEMENT DIEBSPFAD 2015 »**

Vu les réunions préparatoires de la commission des finances des 26 mars et 14 avril 2015,

Vu le budget primitif 2015 « Lotissement Diebspfad » qui s'équilibre en DEPENSES et RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 77 500 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 0 € en dépenses et recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le budget primitif 2015 « Lotissement Diebspfad ».
- **de voter** le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.
- **d'habiliter** le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme de fonctionnement.

7. **COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « PERISCOLAIRE 2014 »**

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par M. J-P KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire sont approuvés par le Conseil Municipal, à la majorité, 12 voix pour, 1 abstention NEU-SCHERER Suzel (solde de l'exercice 2014 = - 30.021,59 EUR).

8. **BUDGET PRIMITIF « PERISCOLAIRE 2015 »**

Vu les réunions préparatoires de la commission des finances des 26 mars et 14 avril 2015,

Vu le budget primitif 2014 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- section de fonctionnement : 149 100 € en dépenses et recettes
- section d'investissement : 805 200 € en dépenses et recettes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, 13 voix pour, 1 abstention (NEUSCHERER Suzel) :

- d'adopter le budget annexe du périscolaire 2015.
- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- d'autoriser le versement des subventions de fonctionnement dans la limite des crédits prévus à l'article 6554.
- d'autoriser le programme d'investissement 2015.
- d'habiliter le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme d'investissement et de fonctionnement 2015.
- de charger le Maire de solliciter auprès des organismes compétents les subventions susceptibles d'être octroyées.

9. COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DE LA COMPTABILITE GENERALE 2014

Le compte administratif et le compte de gestion identiques, présentés par M. J-P KLEIN, 1^{er} Adjoint au Maire sont approuvés par le Conseil Municipal, à l'unanimité (solde de l'exercice 2014 = 108.835,23 EUR).

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2014 d'un montant de 194 825.50 € au compte 1068 de la section d'investissement du budget primitif 2015.

10. BUDGET PRIMITIF GENERAL 2015

Vu la réunion préparatoire de la commission des finances du 14 avril 2015,

Vu le budget primitif 2015 qui s'équilibre en DEPENSES et en RECETTES comme suit :

- **section de fonctionnement : 1 275 500 €**
- **section d'investissement : 2 187 200 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- d'adopter le budget primitif général 2015.
- de voter le budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement.
- d'autoriser le programme d'investissement 2015.
- d'habiliter le Maire à signer toutes pièces se rapportant à la réalisation du programme d'investissement et de fonctionnement 2015.
- de charger le Maire de solliciter auprès des organismes compétents les subventions susceptibles d'être octroyées.

Dépenses imprévues

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser le Maire à utiliser et mouvementer les crédits suivants : 5.000 EUR en section de fonctionnement et 5.000 EUR en section d'investissement.

Sapeurs-pompiers volontaires

Vu l'état récapitulatif des besoins en investissement du Centre de Première Intervention des Sapeurs-Pompiers volontaires de Jepsheim présenté par le Chef de Corps le 9 mars 2015 (pour un total de 10.310,57 EUR TTC) et vu la demande formulée pour l'achèvement de l'aménagement d'un vestiaire filles + sanitaires + bureau au Centre de Première Intervention (pour un total de 6.634,80 EUR TTC), **le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

- d'inscrire, pour cette requête, au budget d'investissement 2015, un montant de 10.350 EUR TTC pour le Centre de Première Intervention de Jepsheim.
- d'inscrire la somme de 6.630 EUR pour la réalisation de l'aménagement précité
- de charger le Maire de solliciter une subvention auprès du SDIS du Haut-Rhin et de l'autoriser à signer tous actes à cet effet.

11. TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal décide à la majorité, 13 voix pour, 1 abstention (PETER Catherine), d'augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2015, de 3%.

Les taux applicables en 2015, sont :

	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation :	1 783 000	7.56 %	134 795 €
Taxe sur le foncier bâti :	1 317 000	12.04 %	158 567 €
Taxe sur le foncier non bâti :	76 800	47.42 %	36 418 €
TOTAL			329 780 €

12. SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SDAGE) – PROGRAMME DE MESURES (PDM) – PLAN DE GESTION DU RISQUE D'INONDATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **DECIDE**

- de donner un avis favorable à la mise à jour du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et au programme de mesures (PDM) des districts hydrographiques Rhin et Meuse ;
 - de donner un avis favorable au plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) Rhin et Meuse.
- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de présente délibération

13. CONTRAT DE GROUPE D'ASSURANCE : PARTICIPATION AU MARCHÉ PUBLIC DU CENTRE DE GESTION

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la Collectivité de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- l'opportunité de confier au Centre de Gestion du Haut-Rhin le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- que le Centre de Gestion peut, dans le cadre de ses missions à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Collectivité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de charger le Centre de Gestion du Haut-Rhin de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

14. BAUX DE CHASSE COMMUNAUX 2015-2024 : AGREMENT DES GARDES-CHASSE

Garde-chasse particulier du lot de chasse n° 1 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la nomination de Monsieur KOEHLI Joseph, demeurant à INGERSHEIM, en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse n° 2 pour la période de location de la chasse communale 2015/2024.

Garde-chasse particulier du lot de chasse n° 2 :

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable à la nomination de Monsieur PALUMBO Jean-Luc, demeurant à VOGELGRUN, en qualité de garde-chasse particulier du lot de chasse n° 2 pour la période de location de la chasse communale 2015/2024.

15. BAUX DE CHASSE COMMUNAUX 2015-2024 : NOMINATION D'UN ESTIMATEUR DE GIBIER

Il convient de distinguer les dégâts occasionnés par les sangliers de ceux commis par le gibier rouge (cerfs, daims, chevreuils, faisans, lièvres et lapins).

L'indemnisation des dégâts de sangliers est assurée par le Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS), alors que pour les autres gibiers précités, c'est le titulaire de la chasse au moment de la réclamation qui doit procéder à la réparation des dégâts.

Un estimateur, chargé d'évaluer les dommages causés par le gibier, est désigné dans chaque commune pour la durée de la location de chasse.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer M. Thomas RITZENTHALER, domicilié 11, route de Wickerschwihr à Holtzwihr (68320), estimateur des dégâts de gibier autre que le sanglier, sur le ban de Jepsheim et pendant toute la durée du bail.

16. DENOMINATION DE RUE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer la deuxième impasse jouxtant la rue des Berges : **IMPASSE DES RIVES.**

17. COMMUNE DE WICKERSCHWIHR : PLAN LOCAL D'URBANISME

Le Conseil Municipal de Wickerschwihr a arrêté son Plan Local d'Urbanisme le 9 mars 2015. Conformément à l'article L123-9 du Code de l'Urbanisme, la commune de Jepsheim est sollicitée pour avis.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de n'émettre aucun avis sur le sujet.